

Abidjan, Côte d'Ivoire, 22 novembre (Infosplusgabon) - Un arrêté du ministre ivoirien de l'Intérieur et de la Sécurité, Sidiki Diakité, publié mercredi à Abidjan, annonce une mesure d'interdiction des pétards et des feux d'artifice sur toute l'étendue du territoire national du 1er décembre jusqu'au 31 janvier 2019.

Si l'interdiction des pétards et autres substances explosives est formelle, l'usage des feux d'artifice, bien qu'interdit, peut être soumis à une dérogation accordée par le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, indique la même source.

De l'avis général des citoyens interrogés, l'interdiction des pétards et des feux d'artifice n'est qu'administrative parce que, dans la pratique, ces substances explosives continuent de troubler la quiétude des populations.

Ils citent le cas des élèves qui, pour obtenir des congés de Noël anticipés, en font un usage immodéré au nez et à la barbe des autorités policières.

Pour eux, la menace de poursuites judiciaires brandie contre les contrevenants doit être plus énergique.

FIN/INFOSPLUSGABON/AER/GABON2018

© Copyright Infosplusgabon